

Cadre réservé à l'administration communale	Cadre réservé au Service d'Incendie:
Commune :	Réf SI: 01 08 2018
service:	IN:
personne de contact:	Officier: AV DE L'HELIPORT 15
tél:	OUT: 1000 BRUXELLES
e-mail:	Facture: TEL: 02/208.84.30 FAX: 02/208.84.40
réf:	DATE DE DÉPÔT:

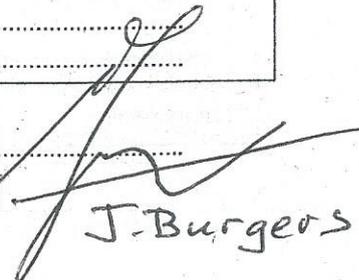
FORMULAIRE DE DEMANDE D'AVIS DE PREVENTION INCENDIE

Les données inscrites sur ce formulaire ne seront plus modifiables par la suite. Votre dossier sera traité uniquement si celui-ci est complet. En cas de dossier incomplet, d'informations erronées ou manquantes, votre dossier vous sera renvoyé.

DESCRIPTION du LIEU soumis à AVIS	
Affectation projetée nécessitant avis du SIAMU	Etablissement Scolaire
Exemples: Logements, Bureaux, Hôtel, Crèche, Centre médical, avec/sans Parkings, Commerce de détails, Snack, Café, Débit de boissons, Parkings	
Affectation actuelle :	Etablissement Scolaire
Superficie :	concernée par la demande : +310 m ² / totale du bien : +10.800 m ²
Parking :	superficie : m ² / places
Dénomination :	Institut Saint-Dominique asbl
Rue, n° :	Caporal Claes 38
Commune, code postal :	Schaerbeek 1030 Cadastre Section B n° 17849

COORDONNEES du DEMANDEUR	
>> L'AVIS SERA ENVOYE AU DEMANDEUR <<	
← OU →	
Nom : Mme / Mr	Nom de la société Institut Saint-Dominique à l'attention de Johan Burgers
N° carte d'identité : _____	Raison sociale du redevable :
N° Registre National : _____	<input type="checkbox"/> s.a. <input type="checkbox"/> sprl <input type="checkbox"/> s.c. <input type="checkbox"/> s.c.r.l. <input checked="" type="checkbox"/> Autres
Agissant en qualité de :	TVA BE. 0408 142 445
<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Gérant <input type="checkbox"/> Autres	
Rue, n° :	Caporal Claes 38
Commune, code postal :	Schaerbeek 1030
Tél : 022401610 GSM 0476505048	e-mail : johanburgers@hotmail.be

COORDONNEES de FACTURATION	
>> NE PAS REMPLIR SI IDENTIQUES AUX COORDONNEES DU DEMANDEUR <<	
Les prestations effectuées pour des missions de prévention par le service d'incendie donnent lieu au paiement de la redevance due par la personne physique ou morale au profit de qui la prestation est effectuée - art. 9 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18/12/2003 - M.B. 12.02.2004	
Nom :
Rue, n° :
Commune, code postal :

DATE et SIGNATURE du demandeur 31/07/2018 

FICHE DESCRIPTIVE DES MESURES DE PREVENTION DE L'INCENDIE 1/2 J. Burgers